

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 3

Révision: 04.04.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Ruol**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie PW** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Matériel d'aide textile
Agent de blanchiment
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
SEITZ GmbH
Gutenbergstrasse 1 - 3
65830 Kriftel / Germany
Tel. + 49(0) 6192-9948-0
Fax + 49(0) 6192-9948-99
order@seitz24.com
www.seitz24.com
- **Service chargé des renseignements :** sds@seitz24.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre anti-Poisons de Strasbourg +33-(0)388373737
(Member of EPECS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Self-heat. 1 H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 3

Révision: 04.04.2017

Nom du produit Ruol

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger**

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Conseils de prudence**

P220

Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P235+P410

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P407

Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes.

- **Indications complémentaires:**

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7775-14-6 EINECS: 231-890-0	dithionite de sodium Self-heat. 1, H251; Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	50 - 75%
CAS: 5064-31-3 EINECS: 225-768-6	nitriлотriacétate de trisodium Carc. 2, H351; Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	< 5%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8	carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	< 5%
CAS: 7681-57-4 EINECS: 231-673-0 Reg.nr.: 01-2119531326-45-xxxx	disulfite de disodium Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	< 2,5%
CAS: 1313-82-2 EINECS: 215-211-5	sulfure de sodium Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400	< 0,25%

- **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 3

Révision: 04.04.2017

Nom du produit **RUOL**

(suite de la page 2)

- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Recourir à un traitement médical
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Irritation des yeux
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Poudre d'extinction
Mousse
Eau
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Brouillard d'eau
Dioxyde de carbone
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Anhydride sulfureux (SO₂)
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone (CO, CO₂)
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Éviter la formation de poussière
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 3

Révision: 04.04.2017

Nom du produit RUOL

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussière.
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le récipient d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec les matières inflammables
Ne pas conserver avec des textiles
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Durée de stockage: max. 18 mois
- **Classe de stockage :** 4.2
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Matériel d'aide textile

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 7681-57-4	disulfite de disodium
-----------------------	------------------------------

VME	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
-----	--

- **Informations relatives à la réglementation** VME: ED 984, 07.2012

- **No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité**

- **Valeurs limites d' exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

CAS: 7446-09-5	dioxyde de soufre
-----------------------	--------------------------

VME	Valeur momentanée: 10 mg/m ³ , 5 ppm
	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ , 2 ppm

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 3

Révision: 04.04.2017

Nom du produit **RUOL**

(suite de la page 4)

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage

• **Protection respiratoire :**

En cas de formation de poussière, porter un masque

Filtre P2.

• **Protection des mains :**

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

• **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

• **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

• **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales.**

• **Aspect:**

Forme : poudre

Couleur : blanc

• **Odeur :** âcre

• **Seuil olfactif:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **valeur du pH (100 g/l) à 20 °C:** 9 - 11 (DIN 19268)

• **Modification d'état**

Point de fusion : > 100 °C

Point d'ébullition : non applicable

• **Point d'éclair :** non applicable

• **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Danger d'auto-échauffement

• **Température d'inflammation :** > 100 °C

• **Température de décomposition :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Auto-inflammabilité :** > 100 °C (UN test N.2)
Possible sous l'influence d'humidité.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 3

Révision: 04.04.2017

Nom du produit RUOL

(suite de la page 5)

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosivité : inférieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
supérieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Propriétés comburantes	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Pression de vapeur :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Densité à 20 °C:	2,17 g/cm ³
· Densité en vrac :	1100 - 1300 kg/m ³
· Densité relative.	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Densité de vapeur:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Vitesse d'évaporation.	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	partiellement soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Viscosité : dynamique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
cinématique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.2 Stabilité chimique**
Stable dans les conditions ambiantes normales.
Risque de décomposition sous l'influence de chaleur.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux agents d'oxydation puissants
Réactions aux acides
Risque d'élévation de poussière
Auto-inflammabilité possible sous l'influence d'humidité et d'eau (en petite quantité).
- **10.4 Conditions à éviter**
Protéger contre l'humidité.
Tenir éloignées les sources d'incendie
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Éviter la formation de poussière.
- **10.5 Matières incompatibles:**
eau
Acides
agent d'oxydation
Nitrates
Peroxydes
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
dioxyde de sulfure
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NO_x)

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 3

Révision: 04.04.2017

Nom du produit RUOL

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	DL50	> 2000 mg/kg (rat) (BASF-Test)
------	------	--------------------------------

- **de la peau :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **des yeux :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

EC50	> 100 mg/l (algue) (72h; Algen)
------	---------------------------------

	> 100 mg/l (crustacés) (48h; Daphnien)
--	--

LC50	1 - 10 mg/l (poissons) (96h; Leuciscus idus)
------	--

- **12.2 Persistance et dégradabilité** La partie organique du produit est biodégradable.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 3

Révision: 04.04.2017



Nom du produit Ruol

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet :**
La classification des numéros du code des déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA | UN1384 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA | 1384 DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM)
SODIUM DITHIONITE (SODIUM HYDROSULPHITE) |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR |  |
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette | 4.2 (S4) Matières sujettes à l'inflammation spontanée.
4.2 |
| <ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA |  |
| <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label | 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée.
4.2 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA | II |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : | Non applicable.
NO |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Attention: Matières sujettes à l'inflammation spontanée. |

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 3

Révision: 04.04.2017

Nom du produit Ruol

(suite de la page 8)

· Indice Kemler :	40
· No EMS :	F-A,S-J
· Stowage Category	E
· Handling Code	H1 Keep as dry as reasonably practicable
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	0
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	0
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g
· Remarques :	Protéger contre l'humidité.
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1384 DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM), 4.2, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

- **Autres indications :** Produit pour un usage professionnel uniquement.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(suite page 10)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 3

Révision: 04.04.2017

Nom du produit Ruol

(suite de la page 9)

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Self-heat. 1: Substances et mélanges auto-échauffants – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR